

Zone A-1

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5: Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3: Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture			X		
	2: Élevage			X		
	3: Élevage en réclusion			X		
	4: Activité de support à l'agriculture				X	
Usages spécifiques	Permis	1			3	
	Exclus		2		2	
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7		7		
	Profondeur minimale (m)	6,5		6,5		
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50		50	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	
Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	

Divers

Notes particulières :

1 : Pour être autorisé, l'usage Habitation doit être relié à un usage de la classe 1,2 et 3 du groupe agricole.

2 : 5252, 829, 8543, 4732

3 : Hébergement à la ferme.

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone A-2

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5: Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3: Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture			X		
	2: Élevage			X		
	3: Élevage en réclusion			X		
	4: Activité de support à l'agriculture				X	
Usages spécifiques	Permis	1			3	
	Exclus		2		2	
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7		7		
	Profondeur minimale (m)	6,5		6,5		
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50		50	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	
Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	

Divers

Notes particulières :

1 : Pour être autorisé, l'usage Habitation doit être relié à un usage de la classe 1,2 et 3 du groupe agricole.

2 : 5252, 8293, 8543, 4732

3 : Hébergement à la ferme.

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone A-3

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5: Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3: Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture			X		
	2: Élevage			X		
	3: Élevage en réclusion			X		
	4: Activité de support à l'agriculture					X
Usages spécifiques	Permis	1			3	
	Exclus		2		2	
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7		7		
	Profondeur minimale (m)	6,5		6,5		
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50		50	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	
Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	

Divers

Notes particulières :

1 : Pour être autorisé, l'usage Habitation doit être relié à un usage de la classe 1,2 et 3 du groupe agricole.

2 : 5252, 8293, 8543, 4732

3 : Hébergement à la ferme.

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone A-4

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5: Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3: Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture			X		
	2: Élevage			X		
	3: Élevage en réclusion			X		
	4: Activité de support à l'agriculture					X
Usages spécifiques	Permis	1			3	
	Exclus		2		2	
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7		7		
	Profondeur minimale (m)	6,5		6,5		
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50		50	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	
Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	

Divers

Notes particulières :

1 : Pour être autorisé, l'usage Habitation doit être relié à un usage de la classe 1,2 et 3 du groupe agricole.

2 : 5252, 8293, 8543,4732

3 : Hébergement à la ferme.

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone A-5.5

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4 :Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					

Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					

Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					

Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			

Rural	1: Consolidation résidentielle					
--------------	--------------------------------	--	--	--	--	--

Agricole	1: Culture			X		
	2: Élevage			X		
	3: Élevage en réclusion		X			
	4 : Activité de support à l'agriculture				X	

Usages spécifiques	Permis	1	4		3	
	Exclus		2		2	

Normes spécifiques

Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée	X				
	Contiguë					

Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					

Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7		7		
	Profondeur minimale (m)	6,5		6,5		
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50		50	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	

Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	

Divers

Notes particulières :

1 : Pour être autorisé, l'usage Habitation doit être relié à un usage de la classe 1,2 et 3 du groupe agricole.

2 : 5252, 8293, 8543, 4732

3 : Hébergement à la ferme

4 : Pour être autorisé, l'élevage en réclusion devra respecter les conditions inscrites à l'article 3.5 du règlement sur les permis et certificat.

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone A-5

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture			X		
	2: Élevage			X		
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture				X	
Usages spécifiques	Permis	1			3	
	Exclus		2		2	
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7		7		
	Profondeur minimale (m)	6,5		6,5		
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50		50	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	
Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	

Divers

Notes particulières :

1 : Pour être autorisé, l'usage Habitation doit être relié à un usage de la classe 1,2 et 3 du groupe agricole.

2 : 5252, 8293, 8543, 4732

3 : Hébergement à la ferme.

Zone A-6

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture			X		
	2: Élevage			X		
	3: Élevage en réclusion			X		
	4 : Activité de support à l'agriculture				X	
Usages spécifiques	Permis	1			3	
	Exclus		2		2	
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7		7		
	Profondeur minimale (m)	6,5		6,5		
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50		50	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	
Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	

Divers

Notes particulières :

1 : Pour être autorisé, l'usage Habitation doit être relié à un usage de la classe 1,2 et 3 du groupe agricole.

2 : 5252, 8293, 8543, 4732

3 : Hébergement à la ferme.

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone A-7

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture			X		
	2: Élevage			X		
	3: Élevage en réclusion			X		
	4 : Activité de support à l'agriculture				X	
Usages spécifiques	Permis	1			3	
	Exclus		2		2	
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7		7		
	Profondeur minimale (m)	6,5		6,5		
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50		50	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	
Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	

Divers

Notes particulières :

1 : Pour être autorisé, l'usage Habitation doit être relié à un usage de la classe 1,2 et 3 du groupe agricole.

2 : 5252, 8293, 8543, 4732

3 : Hébergement à la ferme.

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					

Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					

Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					

Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement (modifié le 2013-03-14, règlement 2013-358-1)					

Rural	1: Consolidation résidentielle					
--------------	--------------------------------	--	--	--	--	--

Agricole	1: Culture			X		
	2: Élevage			X		
	3: Élevage en réclusion			X		
	4 : Activité de support à l'agriculture					X

Usages spécifiques	Permis	1			3	
	Exclus		2	4	2	5

Normes spécifiques

Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée	X				
	Contiguë					

Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					

Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7		7		
	Profondeur minimale (m)	6,5		6,5		
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50		50	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	

Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	

Divers

Notes particulières :

- 1 : Pour être autorisé, l'usage Habitation doit être relié à un usage de la classe 1,2 et 3 du groupe agricole.
- 2 : 5252, 8293, 8543, 4732
- 3 : Hébergement à la ferme.
- 4 : Article 13.5
- 5 : 2095, industrie de l'eau naturelle et gazéifiée (modifié le 2013-03-14, règlement 2013-358-1)

Zone A-9

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					

Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					

Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					

Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			

Rural	1: Consolidation résidentielle					
--------------	--------------------------------	--	--	--	--	--

Agricole	1: Culture			X		
	2: Élevage			X		
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					X

Usages spécifiques	Permis	1			3	
	Exclus				2	

Normes spécifiques

Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée	X				
	Contiguë					

Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					

Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7		7		
		6,5		6,5		
	Profondeur minimale (m)					
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50		50	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	

Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	

Divers

Notes particulières :

1 : Pour être autorisé, l'usage Habitation doit être relié à un usage de la classe 1,2 et 3 du groupe agricole.

2 : 5252, 8293, 8543

3 : Hébergement à la ferme.

Zone Ab-1

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture			X		
	2: Élevage			X		
	3: Élevage en réclusion			X		
	4 : Activité de support à l'agriculture				X	
Usages spécifiques	Permis	1			3	
	Exclus				2	
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7		7		
	Profondeur minimale (m)	6,5		6,5		
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50		50	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	
Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	

Divers

Notes particulières :

1 : Pour être autorisé, l'usage Habitation doit être relié à un usage de la classe 1,2 et 3 du groupe agricole.
2 : 4732, 5252, 8293
3 : 8543

Zone Ab-2

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement (modifié le 2013-03-14, règlement 2013-358-1)					
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture			X		
	2: Élevage			X		
	3: Élevage en réclusion			X		
	4 : Activité de support à l'agriculture					X
Usages spécifiques	Permis	1				3
	Exclus		2			2
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7		7		
	Profondeur minimale (m)	6,5		6,5		
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50		50	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	
Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	

Divers

Notes particulières :

- 1 : Pour être autorisé, l'usage Habitation doit être relié à un usage de la classe 1,2 et 3 du groupe agricole.
 2 : 5252, 8293, 4732
 3 : 8543
 4 : 2095, industrie de l'eau naturelle et gazéifiée (modifié le 2013-03-14, règlement 2013-358-1)

Modifié le 16-06-2007

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Ac-1

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Trifamiliale					
	4: Multifamiliale (4 à 6 logements)					
	5: Multifamiliale (7 logements et +)					
	6 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile				X	
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture		X			
	2: Élevage		X			
	3: Élevage en réclusion		X			
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis	1,2	4, 5			
	Exclus		3	6		
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	X
	Jumelée					
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7			7	7
	Profondeur minimale (m)	6,5			6,5	6,5
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50	50		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	4
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	11
Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	15
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	2
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	6
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5

Divers

Notes particulières :

1 : Pour être autorisé, l'usage Habitation doit être relié à un usage de la classe 1, 2 ou 3 du groupe agricole.
 2 : Hébergement à la ferme.
 3 : 4732
 4 : 8291, 8293, 8321, incinérateur pour animaux morts, épandage de résidus de papetière, désencrage, boucherie et d'abattoir
 5 : Chapitre 10, section 8
 6 : 4732

Zone Ar-1

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale					X
	2: Bifamiliale					X
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail	X				
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service			X		
	4: Service récréatif				X	
	5: Service relié à l'automobile				X	
	6: Service relié à la restauration		X			
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					X
	2: Service public					X
	3 : Infrastructure et équipement					X
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture		X			
	2: Élevage		X			
	3: Élevage en réclusion		X			
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis	2	1,4			
	Exclus	3			3	3
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	X
	Jumelée					
	Contiguë					
	Juxtaposée					
Structure du bâtiment	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7	7	7	7	
	Profondeur minimale (m)	6,5	6,5	6,5	6,5	
	Superficie de plancher minimale (m ²)					50
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	4
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	11
Marges	Avant minimale (m)	15	15	15	15	15
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	2
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	6
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5

Divers

Notes particulières :

1 : Les activités du groupe agricole n'impliquant pas la construction de nouveaux bâtiments agricoles.

2 : 54

3 : Entreposage extérieur, établissement relié à l'érotisme, 5593, 4732

4 : 584.1

Aboli le 16-07-2007

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone As-1

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement			X		
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture		X			
Usages spécifiques	Permis		1,2			
	Exclus			3		
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée					
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7				
	Profondeur minimale (m)	6,5				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		50	50		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4		
	Hauteur maximale (m)	11	11	11		
Marges	Avant minimale (m)	15	15	15		
	Latérale minimale (m)	2	2	2		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	5	5	5		

Divers

Notes particulières :

- 1 : 8291, 8293, 8321, incinérateur pour animaux morts, épandage de résidus de papetière, désencrage, boucherie et d'abattoir.
2 : Chapitre 10, section 8
3 : 4732

Zone Mic-1

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale					
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5: Maison mobile					

Commerce	1: Établissement de vente au détail		X			
	2: Établissement de vente en gros		X			
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile			X		
	6: Service relié à la restauration	X				

Industrie	1: Industrie de classe 1				X	
	2: Industrie de classe 2				X	
	3: Industrie de classe 3				X	

Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3: Infrastructure et équipement					

Rural	1: Consolidation résidentielle					
--------------	--------------------------------	--	--	--	--	--

Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4: Activité de support à l'agriculture					

Usages spécifiques	Permis	3	2	2		
	Exclus			1		

Normes spécifiques

Implantation du Bâtiment	Isolée		X	X	X	
	Jumelée					
	Contiguë					

Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					

Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7	7	7	7	
	Profondeur minimale (m)	6,5	6,5	6,5	6,5	
	Superficie de plancher minimale (m ²)					
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	25	25	25	25	

Marges	Avant minimale (m)	5	5	5	5	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	-	-	-	-	
	Arrière minimale (m)	2	2	2	2	

Divers

Notes particulières :

- 1 : 5593
- 2 : Ne nécessitant aucun entreposage extérieur.
- 3 : 584.1, seulement les cantines mobiles.

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Mic-2

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale					
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					

Commerce	1: Établissement de vente au détail	X				
	2: Établissement de vente en gros		X			
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile		X			
	6: Service relié à la restauration				X	

Industrie	1: Industrie de classe 1					X
	2: Industrie de classe 2					X
	3: Industrie de classe 3					X

Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel			X		
	2: Service public				X	
	3 : Infrastructure et équipement			X		

Rural	1: Consolidation résidentielle					
--------------	--------------------------------	--	--	--	--	--

Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					X

Usages spécifiques	Permis	1	1		3	4
	Exclus		2	2	5	

Normes spécifiques

Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	X
	Jumelée					
	Contiguë					

Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					

Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9	9		9	9
		7	7		7	7
	Profondeur minimale (m)					
	Superficie de plancher minimale (m ²)			65	65	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	4
	9	9	9	9	9	

Marges	Avant minimale (m)	5	5	5	5	5
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	2
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	4
	Arrière minimale (m)	2	2	2	2	2

Divers

Notes particulières :

1 : Ne nécessitant aucun entreposage extérieur.

2 : 5593, 4732

3 : 584.1

4 : 8291

5 : Établissement relié à l'érotisme.

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Mic-3

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile		X			

Commerce	1: Établissement de vente au détail	X				
	2: Établissement de vente en gros	X				
	3: Établissement de service		X			
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile			X		
	6: Service relié à la restauration			X		

Industrie	1: Industrie de classe 1				X	
	2: Industrie de classe 2				X	
	3: Industrie de classe 3				X	

Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					X
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement			X		

Rural	1: Consolidation résidentielle					
--------------	--------------------------------	--	--	--	--	--

Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture				X	

Usages spécifiques	Permis		1		2	
	Exclus			3		

Normes spécifiques

Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	X
	Jumelée	X				
	Contiguë					

Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					

Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	7	7			7
		6,5	6,5			6,5
	Profondeur minimale (m)					
	Superficie de plancher minimale (m ²)			50	50	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	4
	9	9	9	9	9	

Marges	Avant minimale (m)	5	5	5	5	5
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	2
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	4
	Arrière minimale (m)	2	2	2	2	2

Divers

Notes particulières :

1 : 151, 154, 679, 681, 711, 7191

2 : 821

3 : Les immeubles protégés (article 12.2 du règlement de zonage), 4732.

Zone Mrc-1

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail				X	
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service		X			
	4: Service récréatif		X			
	5: Service relié à l'automobile					X
	6: Service relié à la restauration		X			
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public			X		
	3 : Infrastructure et équipement			X		
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis		8	1,6		7
	Exclus		5	2	3,4	2
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	X
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9	9		9	9
	Profondeur minimale (m)	7	7		7	7
	Superficie de plancher minimale (m ²)			65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	4
	Hauteur maximale (m)	9	9	9	9	9
Marges	Avant minimale (m)	5	5	5	5	5
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	2
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	4
	Arrière minimale (m)	2	2	2	2	2

Divers

Notes particulières :

- 1 : 151, 154
- 2 : 5593,4732
- 3 : Ne nécessitant aucun entreposage extérieur.
- 4 : Produits de construction, équipement de ferme.
- 5 : Établissement relié à l'érotisme.
- 6 : 4833
- 7 : 683
- 8 : 584.1

Zone Mrc-2

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail				X	
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service		X			
	4: Service récréatif		X			
	5: Service relié à l'automobile					X
	6: Service relié à la restauration		X			
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public			X		
	3 : Infrastructure et équipement					
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis		6	1	3	
	Exclus		5		4	2
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	X
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9	9		9	9
	Profondeur minimale (m)	7	7		7	7
	Superficie de plancher minimale (m ²)			65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	4
	Hauteur maximale (m)	9	9	9	9	9
Marges	Avant minimale (m)	5	5	5	5	5
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	2
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	4
	Arrière minimale (m)	2	2	2	2	2

Divers

Notes particulières :

- 1 : 151, 154
- 2 : 559
- 3 : Ne nécessitant aucun entreposage extérieur.
- 4 : Produits de construction, équipement de ferme.
- 5 : Établissement relié à l'érotisme.
- 6 : 584.1

Zone Mrc-3

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail				X	
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service		X			
	4: Service récréatif		X			
	5: Service relié à l'automobile					X
	6: Service relié à la restauration		X			
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement					
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis			1		
	Exclus		5		3,4	2
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	X
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9	9		9	9
	Profondeur minimale (m)	7	7		7	7
	Superficie de plancher minimale (m ²)			65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	4
	Hauteur maximale (m)	9	9	9	9	9
Marges	Avant minimale (m)	5	5	5	5	5
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	2
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	4
	Arrière minimale (m)	15	15	15	15	15

Divers

Notes particulières :

- 1 : 151, 154, 679
 2 : Ne nécessitant aucun entreposage extérieur.
 3 : Les produits de construction, équipement de ferme.
 4 : Établissement relié à l'érotisme.
 5 : 5593
 6 : 584.1

Zone Mrci-1

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale		X			
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)		X			
	4: Multifamiliale (7 logements et +) (modifié le 15-10-2009, règlement 2009-358-3, modifié le 2012-05-10, règlement 2012-358-1)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail				X	
	2: Établissement de vente en gros				X	
	3: Établissement de service		X			
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile		X			
	6: Service relié à la restauration					X
Industrie	1: Industrie de classe 1	X				
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public			X		
	3 : Infrastructure et équipement					
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis (modifié le 15-10-2009)			1	2, 6	
	Exclus (modifié le 15-10-2009)		5		3, 4	
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	X
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9	9		9	9
	Profondeur minimale (m)	7	7		7	7
	Superficie de plancher minimale (m ²)			65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	4
	Hauteur maximale (m)	9	9	9	9	9
Marges	Avant minimale (m)	5	5	5	5	5
	Latérale minimale (m)					
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	4
	Arrière minimale (m)	2	2	2	2	2

Divers

Notes particulières :

- 1 : 151, 154
- 2 : Ne nécessitant aucun entreposage extérieur.
- 3 : Les produits de construction, équipement de ferme.
- 4 : Établissement relié à l'érotisme.
- 5 : 5593
- 6 : 584.1
- 7 : Les habitations multifamiliales de plus de 12 logements. (modifier le 15-10-2009)

Zone Mrci-2

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale		X			
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)		X			
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					

Commerce	1: Établissement de vente au détail				X	
	2: Établissement de vente en gros				X	
	3: Établissement de service		X			
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile		X			
	6: Service relié à la restauration					X

Industrie	1: Industrie de classe 1	X				
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					

Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public			X		
	3 : Infrastructure et équipement					

Rural	1: Consolidation résidentielle					
--------------	--------------------------------	--	--	--	--	--

Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					

Usages spécifiques	Permis			1	2	6
	Exclus		5		3	4

Normes spécifiques

Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	X
	Jumelée	X				
	Contiguë					

Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					

Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9	9		9	9
		7	7		7	7
	Profondeur minimale (m)					
	Superficie de plancher minimale (m ²)			65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	4
	9	9	9	9	9	

Marges	Avant minimale (m)	5	5	5	5	5
	Latérale minimale (m)					
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	4
	Arrière minimale (m)	2	2	2	2	2

Divers

Notes particulières :

- 1 : 151, 154, 679
- 2 : Ne nécessitant aucun entreposage extérieur.
- 3 : Les produits de construction, équipement de ferme.
- 4 : Établissement relié à l'érotisme.
- 5 : 5593
- 6 : 584.1

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone P-1

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					X
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel				X	
	2: Service public		X			
	3 : Infrastructure et équipement			X		
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis		1			2
	Exclus			3		
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée					
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65	65	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	9	9	9	9	
Marges	Avant minimale (m)	5	5	5	5	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	
	Arrière minimale (m)	2	2	2	2	

Divers

Notes particulières :

1 : 151, 154
2 : 584.1, seulement les cantines mobiles.
3 : 4732

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone P-2

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Trifamiliale					
	4: Multifamiliale (4 à 6 logements)					
	5: Multifamiliale (7 logements et +)					
	6 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					X
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel				X	
	2: Service public		X			
	3 : Infrastructure et équipement			X		
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus			1		1
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	X
	Jumelée					
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				9
	Profondeur minimale (m)	7				7
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65	65	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	4
	Hauteur maximale (m)	9	9	9	9	9
Marges	Avant minimale (m)	5	5	5	5	5
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	2
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	4
	Arrière minimale (m)	2	2	2	2	2

Divers

Notes particulières :

1 : Établissement relié à l'érotisme, 4732.

Zone P-3

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale					
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel					
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement	X				
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis	1				
	Exclus					
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée					
	Jumelée					
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)					
	Profondeur minimale (m)					
	Superficie de plancher minimale (m ²)	65				
	Hauteur minimale (m)	4				
	Hauteur maximale (m)	9				
Marges	Avant minimale (m)	5				
	Latérale minimale (m)	2				
	Latérales totales minimales (m)	4				
	Arrière minimale (m)	2				

Divers

Notes particulières :

1 : 4841, 4732

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Pp-1

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					X
	2: Établissement de vente en gros					X
	3: Établissement de service				X	
	4: Service récréatif				X	
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration				X	
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel	X				
	2: Service public		X			
	3 : Infrastructure et équipement			X		
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus			1	2	
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée					
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9	9	9	9	9
	Profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7
	Superficie de plancher minimale (m ²)	65	65	65	65	65
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	4
	Hauteur maximale (m)					
Marges	Avant minimale (m)	5	5	5	5	5
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	2
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	4
	Arrière minimale (m)	2	2	2	2	2

Divers

Notes particulières :

1 : 4711, 4811, 4815, 4732
2 : 5823

Zone Ra-1

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel			X		
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus		1			
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4		
	Hauteur maximale (m)	9	9	9		
Marges	Avant minimale (m)	6	6	6		
	Latérale minimale (m)	3	3	3		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	3	3	3		

Divers

Notes particulières :

1 : 4732

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Ra-2

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel			X		
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus		1			
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4		
	Hauteur maximale (m)	9	9	9		
Marges	Avant minimale (m)	10	10	10		
	Latérale minimale (m)	3	3	3		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	3	3	3		

Divers

Notes particulières :

1 : 4732

Zone Ra-3

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel			X		
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus		1			
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4		
	Hauteur maximale (m)	9	9	9		
Marges	Avant minimale (m)	10	10	10		
	Latérale minimale (m)	3	3	3		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	3	3	3		

Divers

Notes particulières :

1 : 4732

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Ra-4

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel			X		
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus		1			
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4		
	Hauteur maximale (m)	9	9	9		
Marges	Avant minimale (m)	10	10	10		
	Latérale minimale (m)	3	3	3		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	3	3	3		

Divers

Notes particulières :

1 : 4732

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Ra-5

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5: Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel			X		
	2: Service public					
	3: Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4: Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus		1			
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4		
	Hauteur maximale (m)	9	9	9		
Marges	Avant minimale (m)	10	10	10		
	Latérale minimale (m)	3	3	3		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	3	3	3		

Divers

Notes particulières :

1 : 4732

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Ra-6

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel			X		
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus		1			
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4		
	Hauteur maximale (m)	9	9	9		
Marges	Avant minimale (m)	10	10	10		
	Latérale minimale (m)	3	3	3		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	3	3	3		

Divers

Notes particulières :

1 : 4732

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Ra-7

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale				X	
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel			X		
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus		1			
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X	X	
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65	65	
	Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	
	Hauteur maximale (m)	9	9	9	9	
Marges	Avant minimale (m)	10	10	10	10	
	Latérale minimale (m)	3	3	3	3	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	3	3	3	3	

Divers

Notes particulières :

1 : 4732

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Ra-8

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel			X		
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus		1			
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4		
	Hauteur maximale (m)	9	9	9		
Marges	Avant minimale (m)	10	10	10		
	Latérale minimale (m)	3	3	3		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	3	3	3		

Divers

Notes particulières :

1 : 4732

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Ra-9

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel			X		
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus		1			
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4		
	Hauteur maximale (m)	9	9	9		
Marges	Avant minimale (m)	10	10	10		
	Latérale minimale (m)	3	3	3		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	3	3	3		

Divers

Notes particulières :

1 : 4732

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Ra-10

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel		X			
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus		1			
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X			
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)					
	Hauteur minimale (m)	4				
	Hauteur maximale (m)	9				
Marges	Avant minimale (m)	6	6			
	Latérale minimale (m)	3	3			
	Latérales totales minimales (m)	6	6			
	Arrière minimale (m)	6	6			

Divers**Notes particulières :**

1 : 4732

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Raa-1

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel			X		
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus		1			
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée (modifié le 10-09-2009)					
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4		
	Hauteur maximale (m)	9	9	9		
Marges	Avant minimale (m)	6	6	6		
	Latérale minimale (m)	3	3	3		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	3	3	3		

Divers

Notes particulières :

1 : 4732

Zone Rb-1

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale					
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)		X			
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel			X		
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement			X		
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus			1		
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée					
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée		X			
	Superposée		X			
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9	9			
	Profondeur minimale (m)	7	7			
	Superficie de plancher minimale (m ²)			65		
	Hauteur minimale (m)	6	6	6		
	Hauteur maximale (m)	11	11	11		
Marges	Avant minimale (m)	6	6	6		
	Latérale minimale (m)	3	3	3		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	3	3	3		

Divers

Notes particulières :

1 : 4732

Grille des usages, des normes et des dimensions de terrain
Annexe « A » du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Zone Rc-1

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale	X				
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)	X				
	4: Multifamiliale (7 logements et +)	X				
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel		X			
	2: Service public			X		
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis			1		
	Exclus		2			
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée					
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée					
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65		
	Hauteur minimale (m)	6	6	6		
	Hauteur maximale (m)	11	11	11		
Marges	Avant minimale (m)	10	10	10		
	Latérale minimale (m)	3	3	3		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	3	3	3		

Divers

Notes particulières :

1 : 151, 154
2 : 4732

Zone Ru-1

Usages permis						
Habitation	1: Unifamiliale	X				
	2: Bifamiliale					
	3: Multifamiliale (3 à 6 logements)					
	4: Multifamiliale (7 logements et +)					
	5 : Maison mobile					
Commerce	1: Établissement de vente au détail					
	2: Établissement de vente en gros					
	3: Établissement de service					
	4: Service récréatif					
	5: Service relié à l'automobile					
	6: Service relié à la restauration					
Industrie	1: Industrie de classe 1					
	2: Industrie de classe 2					
	3: Industrie de classe 3					
Public et institutionnel	1: Parc/terrain de jeux/espace naturel			X		
	2: Service public					
	3 : Infrastructure et équipement		X			
Rural	1: Consolidation résidentielle	X				
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
	4 : Activité de support à l'agriculture					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus		1			
Normes spécifiques						
Implantation du Bâtiment	Isolée	X	X	X		
	Jumelée	X				
	Contiguë					
Structure du bâtiment	Juxtaposée	X				
	Superposée	X				
Dimensions du Bâtiment principal	Largeur minimale (m)	9				
	Profondeur minimale (m)	7				
	Superficie de plancher minimale (m ²)		65	65		
	Hauteur minimale (m)	4	4	4		
	Hauteur maximale (m)	9	9	9		
Marges	Avant minimale (m)	10	10	10		
	Latérale minimale (m)	3	3	3		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	3	3	3		

Divers

Notes particulières :

1 : 4732